



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 31/08/2020

**Service régional d'immigration et d'intégration – Accueil séjour
Deux nouvelles démarches disponibles exclusivement sur rendez-vous**

A compter du 15 septembre 2020, l'accueil des étrangers à la Cité Dampierre, exclusivement sur rendez-vous, s'organiserá selon les modalités suivantes :

– Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour qui expirait entre le 16 mars et le 15 juin 2020 : vous devez prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture **2 mois avant la date d'expiration de votre titre de séjour** à l'adresse suivante : <http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/> (rubrique "renouvellement de carte de séjour temporaire et pluriannuelle, de carte de résident et de certificat de résidence algérien"). Toute demande de rendez-vous effectuée sur le site internet **plus de 2 mois avant la date d'expiration du titre prolongé sera annulée.**

*Rappel : la validité des titres de séjour, récépissés, autorisations provisoires de séjour ou visas long séjour, qui expiraient entre le 16 mars et le 15 juin 2020, a été prolongée **automatiquement** de 6 mois. Le droit de travailler ainsi que l'ensemble des droits sociaux ont été prolongés de la même manière.*

NOUVEAU :

La prise de rendez-vous sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante <http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/> est étendue aux demandes de titres de séjour suivants :

- **renouvellement des cartes de séjour temporaires ou pluriannuelles et des certificats de résidence pour Algérien mention « vie privée et familiale – parent d'enfant français »**
- **renouvellement des cartes de séjour « UE » pour les citoyens de l'Union Européenne et leur famille**

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC

RAPPEL

L'accueil sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture est maintenu pour :

– les demandes de **RENOUVELLEMENT** des cartes de séjour temporaires et pluriannuelles, des cartes de résident de 10 ans, des certificats de résidence algérien de 1 an et de 10 ans et des visas long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant les mentions suivantes :

- visiteur
- salarié
- travailleur temporaire
- vie privée et familiale – étranger entré en France avant l'âge de 13 ans ou 10 ans
- vie privée et familiale – étranger pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- vie privée et familiale – conjoint et enfant entrés au titre de regroupement familial
- vie privée et familiale – conjoint de Français
- vie privée et familiale – liens privés et familiaux
- vie privée et familiale – réfugié, protégé subsidiaire/apatride (et leur famille)
- passeport talent (et leur famille)
- carte de résident de 10 ans et certificat de résidence algérien de 10 ans

– **Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour qui expire à compter du 15 septembre 2020** : vous devez prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture **2 mois avant la date d'expiration de votre titre** à l'adresse suivante : <http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/>

– **Le dépôt de dossier par voie dématérialisée s'étendra aux demandes de titres « étudiant » (premières demandes et renouvellements)** : Les modalités de dépôt seront communiquées prochainement.

Vous trouverez toutes les précisions utiles concernant les modalités de dépôt des dossiers de demandes de titres de séjour sur le site internet de la préfecture à l'adresse <http://www.cote-dor.gouv.fr/modalites-de-remise-des-cartes-de-sejour-titres-de-a8367.html>

Pour toutes questions, vous avez la possibilité de nous contacter par messagerie à l'adresse suivante : pref-accueil-etrangers@cote-dor.gouv.fr

Mesures sanitaires :

Pour des raisons sanitaires, l'accueil des usagers sera assuré uniquement sur rendez-vous. Le guichet n° 8 d'accueil général est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les renseignements relatifs à l'obtention des titres de séjour sont disponibles sur www.servicepublic.fr.

Le nombre d'usagers au sein de la cité administrative Dampierre sera fortement limité afin de respecter les mesures barrières et de distanciation sociale.

Le port du masque est **obligatoire**. Les usagers doivent se présenter individuellement, sauf pour les demandes de titres « conjoint de français » ou « membre de famille de l'UE » ou « membre de famille d'un passeport talent » 5 minutes avant l'heure du rendez-vous et munis de leur convocation. L'accès sera strictement limité aux seuls demandeurs.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21_BFC

@Prefet21.BFC